

# DEMANDE DE DÉBIT DE BOISSONS

- (1)  OUVERTURE EXCEPTIONNELLE  
 PROLONGATION D'OUVERTURE  
 OUVERTURE PAR UNE ASSOCIATION SPORTIVE

(1)  1<sup>er</sup> Groupe  2<sup>ème</sup> Groupe  3<sup>ème</sup> Groupe

Monsieur le Maire,

Je, soussigné(e),(2) .....

ai l'honneur de vous prier de bien vouloir m'autoriser :

- (1)  à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons { le.....  
le.....  
le.....

à (3).....

jusqu'à..... heures.....

à l'occasion de (4).....

- (1)  à tenir mon établissement ouvert { le.....  
le.....  
le.....

jusqu'à..... heures.....

à l'occasion de (4).....

A....., le.....

Signature

Nombre d'autorisations déjà obtenues dans l'année : .....

(Maximum 10 pour associations sportives, 2 pour manifestations agricoles, 4 pour manifestations touristiques.

Article L. 3335-4 du Code de la Santé Publique)

## ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune d.....,

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics,

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L. 2214-4 et L. 2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1, L.3334-2, et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiant les articles L.3322-9, L.3342-1 et L. 3353-3 du Code de la Santé Publique,

Arrête :

M..... est autorisé(e)

- (1)  à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons { le.....  
le.....  
le..... } jusqu'à..... heures.....  
..... groupe(s)

- (1)  à tenir son établissement ouvert { le.....  
le.....  
le..... } jusqu'à..... heures.....  
..... groupe(s)

à (3).....

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En Mairie, le.....

Le Maire,

(1) Cocher la case correspondante.  
(2) Nom, Prénoms, profession, domicile. Pour les associations sportives, les manifestations à caractère agricole ou touristique, ajouter après les nom et prénoms la fonction au sein de l'association.

(3) Préciser le lieu envisagé de l'ouverture du débit.  
(4) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, ...